

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Nombre de Membres
En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 20 octobre 2008

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM, Président
Le Conseil de Communauté s'est réuni 20 octobre 2008 sur convocation
Adressée par le Président le 13 octobre 2008.

Étaient présents :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	M. Edmond VOLTZ
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER	M. Jean-Sébastien REUTHER
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE	/
LA BROQUE	Mme Patricia CASNER	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Jean Claude LATUNER
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	/	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	M. Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	/
RUSS	M. Jean-Louis RENAUDIN	M. François VIDRIN
SAALES	/	M. Renaud FAUSSER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. Jean-Frédéric HEIM
SCHIRMECK	/	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	/
WILDESBACH	M. André FASSLER	/
WISCHES	/	M. André SCHAEFFER
WISCHES	M. Alain HUBER	

Avaient donné procuration:

LA BROQUE	M. Pierre MATHIOT avait donné procuration à Mme Patricia CASNER
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD avait donné procuration à Mme Laurence JOST
SAALES	M. Jean VOGEL avait donné procuration à M. Renaud FAUSSER
WALDESBACH	M. Jean COURRIER avait donné procuration à M. Pierre REYMANN
WILDESBACH	M. Paul FISCHER avait donné procuration à M. André FASSLER
WISCHES	M. Alain FERRY avait donné procuration à M. Alain HUBER

Étaient Excusés : M. Jacques CHRISTMANN, M. Régis SIMONI, M. Francis FRERING, M. Daniel GENLOT.

Assistaient à la réunion : Madame Anne Catherine OSTERTAG.. Monsieur Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

19h30 – 20h00, Intervention de Monsieur SCHANTE – Inspecteur de l'Education Nationale
Présentation du plan pour l'école,

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2008,
- 2) Décisions du bureau du 30 septembre 2008,
- 3) Communications,
- 4) Centre d'Aide par le Travail de Rothau : Programme de travaux,
- 5) Programme de restructuration de la Clinique Saint-Luc à Schirmeck et extension comprenant de nouveaux services : Attribution des marchés,
- 6) Mission de révision du contrat d'objectifs de la Vallée de la Bruche : Elaboration du contrat de territoire, attribution du marché,
- 7) Collège Frison Roche à La Broque : Equitation en milieu scolaire : Demande de subvention,
- 8) Colibri Bruche : Forum du jeu : Demande de subvention,
- 9) Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche : Convention triennale : 2009/2011,
- 10) Schéma d'équipements de tourisme et de loisirs : Commune de Waldersbach : Aménagement d'aire de fontaine
- 11) PROVAL : Edition du catalogue de Noël 2008 : Demande de subvention,
- 12) Régionales : tarifs des spectacles,
- 13) Divers.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2008 est approuvé, à l'unanimité.

2/ DECISIONS DU BUREAU DU 30 SEPTEMBRE 2008

PLANS PAYSAGERS INTERCOMMUNAUX : AIDE AU DEBOISEMENT : COMMUNES DE LA BROQUE, RANRUPT, SAULXURES, SAALES

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Madame Evelyne HAZEMANN ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser des subventions d'un montant total de **5 182,20 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6572 du Budget Primitif 2008.

FERME AUBERGE LA PERHEUX A WILDERSBACH : POSE D'UNE TOILE D'UNE SOUS TOITURE,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la réalisation des travaux de pose d'une toile de sous toiture pour la ferme relais agricole de la Perheux à l'entreprise HERRBACH,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise Sarl Pierre HERRBACH, domiciliée, 18, rue Principale, 67220 BASSEMBERG,

La somme nécessaire est évaluée à **1 210,00 Euros HT**.

OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 724.19 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6574.

OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : VALORISATION DU PATRIMOINE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 950.61 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6574.

RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE, AVENANT N°1 AU LOT 4 GROS OEUVRE,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 01 en moins value au lot n° 4. Gros Oeuvre - attribué à l'entreprise **ALTAN** pour des travaux en moins d'un montant de **16 623,97 € HT**.

STEINHEIL : TRAVAUX DE DEPOLLUTION ET D'ENLEVEMENT DE DECHETS SUR LE SITE INDUSTRIEL DESAFFECTE DE STEINHEIL A LA BROQUE-ROTHAU

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 septembre 2008,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 29 septembre 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer le marché à intervenir :

- Travaux de dépollution et d'enlèvement de déchets à La Broque/Rothau : site industriel désaffecté - attribué à l'entreprise **TREDI**, représentée par Monsieur Michel MARS.
- Les travaux à réaliser feront l'objet de factures mensuelles. S'agissant d'enlèvement de déchets, les quantités sont estimées . L'ensemble des travaux à réaliser a fait l'objet d'un récapitulatif. Le montant global de l'opération de base est estimé à 437 070.54 € HT. Par ailleurs, les options suivantes sont retenues :
 1. Cuisine impression, évaluée à 30 197.00 € HT
 2. Cuisine apprêts, évaluée à 26 399.00 € HT,
 3. Collecte, évacuation, élimination des mandrins carton, évalué à 15 882.00 € HT
 4. Soude carbonatée, évaluée à 36 700.00 € HT

Le montant global estimé, y compris options est de 546 248.54 € HT.

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites au budget primitif 2008 .

3) COMMUNICATION

- Présentation du plan pour l'Ecole par Monsieur Patrick SCHANTE, Inspecteur de l'Education Nationale,
- **La Haute Bruche dans des ouvrages :**
 - A. Editions EDUCAGRI : Les pratiques de l'aménagement : de l'observation aux projets
 - B. Editions CHAMP VALLON : Paysage visible, paysage invisible la construction poétique du lieu sous la direction de Odile Marcel :

Article :

« En Haute Bruche, le paysage, c'est l'affaire de tous ! » page 238
Comment le paysage peut devenir le support du développement local quand le projet de territoire intègre la dimension paysagère.

Chaque commune sera destinataire d'un ouvrage

- **La Haute-Bruche sur France 3 :**
 - A. Afp du vallon d'albet La Broque
 - B. Les routes de l'audace 2008 :

Mardi 28 octobre et lundi 24 novembre, après l'édition régionale de France 3 et avant la météo : Des vaches, naturellement

- **10 Enveloppes « Prêt à poster »** en vente à l'Office de Tourisme.

4) CENTRE D'AIDE POUR LE TRAVAIL DE ROTHAU

A) PROGRAMME DE TRAVAUX.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté un programme complémentaire de travaux à entreprendre au Centre d'Aide par le Travail à Rothau. Après concertation avec l'ADAPEI, exploitant le site, il s'avère nécessaire de modifier l'accueil, les locaux administratifs afin d'y installer une cantine et une plonge. Le coût des travaux est à évaluer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation de ce bâtiment.
- d'organiser une consultation de maîtrise d'œuvre pour réaliser ce programme.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

SOLLICITE les aides prévues pour ce type d'opération auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil Général du Bas-Rhin et du Conseil Régional d'Alsace.

AUTORISE le Président à passer et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir.

B) PERMIS DE CONSTRUIRE

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R 421.1.1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122.21,

VU la délibération du Conseil de Communauté, prise en date du 18 septembre 2006,

CONSIDERANT le projet d'aménagement du Centre d'Aide par le Travail à Rothau

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à déposer la demande de permis de construire ou d'autorisation de travaux en vue de la réalisation du projet précité.

5) PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DE LA CLINIQUE SAINT LUC A SCHIRMECK ET EXTENSION COMPRENANT DE NOUVEAUX SERVICES : ATTRIBUTION DES MARCHES.

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008, relatif au programme de travaux de restructuration de la Clinique Saint Luc à Schirmeck,

VU l'avis d'appel public à la concurrence,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 septembre 2008,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer les marchés à intervenir avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Gros Oeuvre - attribué à l'entreprise FEHR à REICHSHOFFEN

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **636 356,58 €**

Lot 2 : Charpente métallique - attribué à l'entreprise FRAMATEC à DINOZE

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **92 235,52 €**

Lot 3 : Démolitions Intérieures - attribué à l'entreprise GERGONE à MARAINVILLER

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **75 348,00 €**

Lot 4 : Etanchéité et Couverture - attribué à l'entreprise RIED ETANCHE à SESSENHEIM

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **98 589,87 €**

Lot 5 : Bardage - attribué à l'entreprise SOPREMA à STRASBOURG

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **262 495,33 €**

Lot 6 : Menuiserie Extérieure Alu et PVC, Protection Solaire - infructueux, à négocier,

Lot 7 : Serrurerie - attribué à l'entreprise SCHMITT à MOLSHEIM

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **179 689,43 €**

Lot 8 : Installations sanitaires - attribué à l'entreprise SPITZER à DORLISHEIM

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **247 633,35 €**

Lot 9 : Génie climatique - attribué à l'entreprise TECHNICHAUFFE à BENFELD

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **572 680,68 €**

Lot 10 : Fluides médicaux - attribué à l'entreprise ALS à HEILLECOURT

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **9 319,28 €**

Lot 11 : Electricité - attribué à l'entreprise AUBRY à ROSHEIM

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **909 851,61 €**

Lot 12 : Plâtrerie, Cloisons - attribué à l'entreprise MARWO à STRASBOURG

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **247 142,04 €**

Lot 13 : Faux Plafonds - attribué à l'entreprise LR FAUX PLAFONDS à LINGOLSHEIM

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **93 346,63 €**

Lot 14 : Menuiserie intérieure Bois - attribué à l'entreprise INTERDECOR à DABO

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **299 286,49 €**

Lot 15 : Carrelage Faïence - attribué à l'entreprise DIPOL à GEISPOLSHEIMGARE

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **63 574,90 €**

Lot 16 : Revêtements de sols souples - attribué à l'entreprise GERARD à LUTZELHOUSE

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **206 848,44 €**

Lot 17 : Peinture Int.-Ext. /Echafaudages - attribué à l'entreprise GERARD à LUTZELHOUSE

Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **214 506,25 €**

Compte-rendu du Conseil de Communauté en date du 20 octobre 2008

Lot 18 : Nettoyage - attribué à l'entreprise NHP à COLMAR
Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **11 338,08 €**

Lot 19 : Signalétique - attribué à l'entreprise INOVAL à STRASBOURG
Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **21 349,80 €**

Lot 20 : Appareil élévateur - attribué à l'entreprise AMS à OBERHAUSBERGEN
Offre la mieux disante, pour un montant TTC de **61 445,70 €**

Lot 21 : VRD-Aménagements extérieurs - attribué à l'entreprise TRANSROUTE à WOLXHEIM
offre la mieux disante pour un montant TTC de **285 384,02 €**

Soit un montant total de : 4 588 422,00 € TTC

**6) MISSION DE REVISION DU CONTRAT D'OBJECTIFS DE LA VALLEE DE LA BRUCHE-
ELABORATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE, ATTRIBUTION DU MARCHE,**

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 mai 2008 relative à la révision du contrat d'objectifs et à l'élaboration du contrat de territoire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer le contrat à intervenir avec le bureau VALOREN, domicilié 1, place A.Garnier, 55210 LA CHAUSSEE, représenté par Monsieur Gérard PELTRE, Gérant.

Le coût de cette étude est évalué à la somme de **33 000,00 € HT**.

SOLLICITE l'aide du Département du Bas-Rhin à hauteur de 50 % du coût de l'étude.

**7) COLLEGE FRISON ROCHE A LA BROQUE : EQUITATION EN MILIEU SCOLAIRE : DEMANDE
DE SUBVENTION,**

Le Collège Frison Roche organise, à l'attention des élèves, une initiation à l'équitation en partenariat avec le Centre Equestre Haute-Bruche qui est installé dans les locaux du Parc d'Albay et sollicite, à cet effet une participation de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté,

DECIDE d'aligner les taux de participation de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à l'initiation à l'équitation sur ceux du Département, soit pour l'année 2008/2009 :

- Une participation forfaitaire de **2,30 €** par reprise d'une heure passée à cheval dans la limite de 10 séances par élève.

La subvention annuelle de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour l'initiation à l'équitation ne pourra être attribuée que pour un effectif maximum de 25 % des élèves de l'établissement. La somme nécessaire pour l'année scolaire 2008/2009 sera prélevée sur le compte 65738. Cette aide sera versée directement au centre équestre, sur présentation d'un état des reprises établi par le chef d'établissement.

8) COLIBRI BRUCHE, FORUM DU JEU : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, la demande de subvention de l'Association Colibri Bruche pour l'organisation du « Forum du Jeu » qui se tiendra à la salle des Fêtes de Schirmeck, le dimanche 16 novembre 2008. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la semaine du jeu, lancée au plan national du 10 au 16 novembre 2008.

Les objectifs de cette journée sont de redonner le goût de jouer en famille, d'affirmer la relation parents-enfants et de favoriser l'interactivité entre les générations, à travers la découverte de jeux traditionnels ou nouveaux.

Le coût global de cette manifestation est évalué à **6 030,00 €** et la Communauté de Communes de la Haute-Bruche est sollicitée à hauteur de **1 600,00 €**.

Messieurs Marc SCHEER et Pierre REYMANN ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à cette association la somme de **1 600,00 €**.

SOLLICITE l'aide du département, d'un montant de **800,00 €**, prévue pour ce type d'opération. La participation du Département sera versée à la Communauté de Communes qui la reversera à Colibri.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « divers » du Budget Primitif 2007.

9) OFFICE DE TOURISME DE LA HAUTE-VALLEE DE LA BRUCHE : RECONDUCTION DE LA CONVENTION TRIENNALE DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT : 2009 - 2011.

VU la Loi n°92-1341 du 23 Décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche en date du 11 septembre 2008,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à passer et à signer la convention de partenariat et de financement à intervenir avec l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche et toutes pièces relatives aux missions confiées à cet Office, pour la période du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2011.

10) SCHEMA D'EQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS : COMMUNE DE WALDESBACH : AMENAGEMENT D'AIRE DE FONTAINE

VU la délibération du Comité Directeur du SIVOM du Pays de la Haute-Bruche en date du 11 Juin 1990, relative aux Equipements de Tourisme et de Loisirs,

VU la délibération du Comité Directeur du SIVOM du Pays de la Haute-Bruche en date du 27 Mars 1991, relative aux compétences et aux maîtrises d'ouvrage,

VU les résultats de l'étude relative aux Equipements de Tourisme et de Loisirs proposés par les communes, réalisée par DAT CONSEILS,

Monsieur Pierre REYMANN ne prend pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT au titre de la programmation 2008, l'opération suivante :

- Aménagement d'une aire de fontaine pour un coût de travaux de **660,00 € HT**, avec une participation de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche de **231,00 €** soit 35% du coût du projet.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 20414 « Divers » du Budget Primitif 2008.

11) PROVAL : EDITION DU CATALOGUE DE NOEL 2008 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le programme d'animation que les commerçants et les artisans de la Vallée de la Bruche souhaitent mettre en place. PROVAL propose aux commerçants de l'ensemble des communes de la Communauté de réaliser un catalogue, à paraître pour les fêtes de fin d'année. Chaque commerçant pourra ainsi, sur une annonce, présenter son établissement et l'un ou l'autre de ses produits. L'intérêt d'un tel catalogue est de montrer aux consommateurs (le catalogue est envoyé par publipostage dans toute la vallée) l'offre du secteur. A ce jour, plus d'une quarantaine d'établissements se sont déclarés intéressés par l'opération.

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans la démarche en faveur de la redynamisation de l'artisanat et du commerce entreprise par la Communauté de Communes de la Haute-Bruche en collaboration avec les chambres consulaires et les professionnels,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de s'associer à cette opération,
- de verser à PROVAL une subvention de **4 000,00 €** pour la réalisation de ce catalogue

SOLLICITE l'aide du Conseil Général au titre du développement local.

Les sommes nécessaires au paiement de cette opération sont prévues au compte 65748 « animations commerciales et artisanales du budget principal.

12) DIVERS

MISE EN PLACE D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LES REGIONALES.

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R 1617-1 à 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU les arrêtés du 28 mai 1993 et 3 septembre 2001 relatifs aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recette et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que le Conseil de Communauté a institué par délibération en date du 16 Octobre 2006, une régie permanente de recettes pour l'encaissement des produits des spectacles des Régionales. Cette régie est mise en œuvre à chaque spectacle.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le prix des billets d'entrée pour les spectacles des Régionales, à compter du 1^{er} novembre 2008, comme suit :

- Billet à tarif réduit pour les scolaires : 3 €
- Billet à tarif normal pour tous publics : 8 €

Les autres dispositions de la régie de recettes sont inchangées.

Cette régie est installée à la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, 114, Grand'Rue 67130 SCHIRMECK. Le régisseur titulaire est dispensé de verser un cautionnement. Les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance de tickets.

Le régisseur titulaire sera désigné par le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, sur avis conforme du comptable.

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et le Trésorier de SCHIRMECK sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ETUDE BOIS ENERGIE : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT :

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le contenu de l'étude sur le bois énergie dans la Haute-Vallée de la Bruche. Suite à différents travaux réalisés et à la construction de diverses chaufferies bois, il est souhaitable de s'intéresser plus particulièrement aux aspects relatifs à :

- L'approvisionnement en bois énergie des chaufferies et projets de chaufferies,
- L'opportunité et les modalités de mise en œuvre d'une plate-forme de production et stockage de plaquettes forestières,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mai 2007 relative à l'étude bois énergie,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2007 relative à l'engagement de cette étude avec le Groupement conjoint Office National des Forêts - SYLVAL SARL. Le programme s'élève à la somme de **44 400,00 € HT soit 53 102,40 € TTC**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'engager cette étude,

SOLLICITE les aides financières de l'Union Européenne (FEDER – Convention Interrégionale du Massif des Vosges), de l'Etat (Crédits FNADT- Auto développement Montagne), de l'ADEME, du Conseil Régional suivant ce plan de financement :

Financeurs	Montant € TTC	%
Union Européenne (FEDER – Convention Interrégionale du Massif des Vosges)	13 275,60 €	25%
Etat (Crédits FNADT- Auto développement Montagne)	8 900,40 €	17%
ADEME Alsace	4 000,00 €	7,5%
Conseil Régional d'Alsace	4 000,00 €	7,5%
Total Financeurs	30 176,00 €	57%
Maitre d'ouvrage		
Communauté de Communes de la Haute-Bruche	22 926,40 €	43%

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour :

- Préciser les conditions de réalisation de cette opération,

AUTORISE le Président à :

- passer et à signer le contrat et les conventions à intervenir,
- passer commande et à payer les factures correspondantes.

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites au budget primitif 2008.

SCIERIE HAUT-FER A RANRUPT : PROGRAMME DE TRAVAUX : AVENANT 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

VU la délibération du Conseil Communauté en date du 16 février 2004 relative au marché de maîtrise d'œuvre,

VU l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et plus particulièrement l'article 5.3 relatif aux modalités de fixation du forfait de rémunération et au forfait définitif de rémunération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant N° 01 au marché de maîtrise d'œuvre attribué à Monsieur Jean-Claude GOEPP, architecte, 25 rue du Noyer à 67800 Bischheim,

Le taux de rémunération était de 9.66 % sur un projet estimé à **72 700,00 € HT**. La rémunération provisoire était de **7 022,82 € HT**, mission de base + EXE + OPC .

Le taux de rémunération est arrêté à 9,66 % sur un coût de programme au stade avant-projet détaillé de **98 000,00 € HT**. Cet avenant permet de fixer le coût prévisionnel de l'ouvrage après Avant-Projet Définitif, il fixe le forfait définitif de rémunération, soit 9.66 % pour la mission de base + EXE+ OPC.

L'avenant se monte à la somme de **2 443,98 € HT**.

Le montant Total de rémunération est donc de **9 466,80 € HT** .

Compte-rendu du Conseil de Communauté en date du 20 octobre 2008

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le programme "scierie Haut Fer".

PLAN CLIMAT TERRITORIAL : (PCT) : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE BRUCHE

Le Pays Bruche-Mossig-Piémont vient d'engager une démarche de plan climat territorial. Un chargé de mission, Jean-Pierre BEHAXETEGUY a été engagé à cet effet.

Chaque collectivité intéressée est invitée à désigner ses délégués au comité de pilotage. Par ailleurs, une présentation de l'approche plan Climatique Territorial sera présentée en Conseil de Communauté en novembre 2008.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Messieurs Renaud FAUSSER, Nicolas BONEL et Jean-Bernard PANNEKOECKE pour représenter la communauté de communes au comité de pilotage.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 Heures 00.